

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil collectif de mineurs sans hébergement LA FONTAINE AUX JEUX

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs « Fontaine aux jeux » ont été créés sous la responsabilité de Familles Rurales de Voulmentin et géré par une association de bénévoles.

Il est situé dans l'école privée Saint Jean; 10 rue de la gare 79150 Voulmentin.
Les conditions de fonctionnement font l'objet du présent règlement intérieur.

1- Age des enfants accueillis :

La structure « Fontaine aux jeux » est ouverte à tous les enfants scolarisés et propres de la maternelle au CM2.

2- Jours et heures d'ouverture :

Périscolaire

Ouvert tous les jours pendant les périodes scolaires de **7h00 à 8h45 et de 16h30 à 19h**

Mercredi

Journée de **9h00 à 17h00** avec possibilité d'inscrire à la demi-journée.
Possibilité de garderie avant et après de **7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h**

Centre de loisirs

Ouvert aux vacances de la Toussaint, Février, Pâques et vacances d'été
Journée centre de loisirs **de 9h00 à 17h00**
Possibilité de garderie avant et après le centre de **7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30**

La structure est fermée les 3 premières semaines d'Août et les 2 semaines des vacances de Noël.

3- Conditions d'inscriptions :

Lors de l'inscription les parents rempliront les documents suivants :

- fiche de renseignements (représentant légal / profession des parents avec le n° de tel / n° de tel en cas d'urgence)
- fiche sanitaire de liaison (renseignement médicaux / nom du médecin traitant / photocopie des vaccins)
- Le règlement intérieur signé

Inscription mensuel

Un planning mensuel sera distribué et devra être impérativement rempli et retourné le 25 de chaque mois pour le bon fonctionnement de la structure.

Toutes les heures inscrites seront facturées. Si l'effectif total est atteint les enfants non inscrits pourront être refusés ou une majoration pourra être effectuée.

4- Adhésion :

La carte d'adhérent Familles Rurales devra être prise par chaque famille utilisant la structure (cotisation annuelle facturée généralement en janvier ou en cours d'année pour les nouvelles familles).

5- Tarifs et facturation :

Périscolaire

CAF : 1.80€/h et MSA : 1.80€/h

Mercredi

Journée (+ de 4h de présence entre 9h00 et 17h00) : 10,30€

½ journée (- de 4h de présence) : 5,15€

Garderie : 1.80€/h

Le prix du repas n'est pas compris dans le prix de la journée. (**Repas à fournir**)

Centre de loisirs (le repas et gouter sont compris dans le tarifs)

Garderie : 1.80€/heure (7h00/9h00 et 17h00/18h30)

CAF

QF 1 de 0 à 550€	4.80 €
QF 2 de 551€ à 770€	9.80 €
QF 3 (sans aides)	13.80 €

MSA

Tranche 1	4.80 €
Tranche 2	9.80 €
Tranche 3	10,60 €
Tranche 4	11.20 €
Tranche 5	13.80 €

Pour l'ensemble des services, à default de règlement sous 30 jours, une majoration de 10% pourra être effectuée.

6- Repas :

Le matin : l'enfant aura pris son petit déjeuner à son domicile avant de venir dans la structure. Dans le cas contraire, **jusqu'à 8h10 maximum**, un petit déjeuner pourra être apporté par les familles et sera donné par le personnel.

Le goûter pour les mercredis et périscolaire : fourni par la structure et facturé 0,50€

Les repas du centre de loisirs : Ils sont pris dans la salle de la Forge et sont fournis par « JM Distribution », les menus sont disponibles sur leur site internet. Le repas est compté dans le prix de la journée. Le gouter est fourni par la structure et est compris dans le prix.

Pique-nique : les pique-niques sont à fournir par les parents dans des sac isotherme.

7- L'encadrement :

Bourasseau Audrey : directrice / animatrice (BAFA, BAFD, BTS service en espace rurale) Remplacée le jeudi par Marina Leon (BAFA / BAFD)

Texier Valérie : animatrice (BAFA, CAP petite enfance)

Sheridan Dubois : animatrice pendant les vacances (BAFA)

Diverses animations seront mises en place les mercredis et les vacances

L'équipe d'animation se réserve le droit de remplacer le planning d'activités en fonction des effectifs ou du temps.

8- Objectifs éducatifs de l'équipe d'animation :

- Respecter le rythme des enfants
- Favoriser la sociabilisation
- Développer l'autonomie
- Que chaque enfant soit acteur de ses vacances et soit libre de faire ou non les activités proposées

9- Absences et maladie :

Toute absence non signalée sera facturée, sauf en cas de force majeure ou de maladie (justificatif médical). Et toute modification ou annulation pendant la période des vacances sera facturée à la famille.

10- Acheminement des enfants :

Les parents devront accompagner et venir chercher leurs enfants jusque dans la structure et signaler de leur arrivée ou de leur départ.

11- Respect du règlement :

Le présent règlement est remis aux parents qui ; après en avoir pris connaissance, apposent leur signature pour respect de celui-ci sur le coupon prévu à cet effet.

Je soussigné :.....

Demeurant :.....

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil « Fontaine aux jeux » de Voulmentin et en accepte les conditions.

Fait à : le ----/-/-

SIGNATURE

(Accompagnée de la mention : « lu et approuvé »)